



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze, le mardi 9 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick BLANCHARD

Etaient présents : MM BLANCHARD, LECORGNE, MACAUD, Mme METRAS, M. BERTHELOT, Mme BOUTIN, MM. CODOGNET, FERRET, Mmes FERRON, LEGER, MM. MEMON, POMAREDE, REDON, SIMON et Mme VANHOUTTE

Le Conseil a choisi pour secrétaire : M. Dominique LECORGNE

Délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- accepte qu'une convention de rétrocession soit signée avec GPM Immobilier pour la voirie du lotissement « Les lierres » et autorise M. le maire à signer ladite convention
- décide de reporter sa décision concernant le lotissement « le clos de Curzay » à une date ultérieure
- élit, (par 14 voix pour) M. Blanchard comme représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charge
- décide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2014
- fixe le prix des spectacles à venir :

* Chapuze, « A la cave » jeudi 2 octobre 2014,	adulte 13,00 €	enfant jusqu'à 12 ans 6,50 €
* The Buzz, samedi 8 novembre 2014,	adulte 10,00 €	enfant jusqu'à 12 ans 5,00 €
* La Jarry, jeudi 4 décembre 2014,	adulte 13,00 €	enfant jusqu'à 12 ans 6,50 €
* Cocktail Opéra, vendredi 19 décembre 2014,	adulte 10,00 €	enfant jusqu'à 12 ans 5,00 €
* Riff Quartet, jeudi 15 janvier 2015,	adulte 10,00 €	enfant jusqu'à 12 ans 5,00 €
* Jean-Marc Desbois, vendredi 6 mars 2014,	adulte 13,00 €	enfant jusqu'à 12 ans 6,50 €
* Eloge de la pifométrie, jeudi 2 avril 2014,	adulte 13,00 €	enfant jusqu'à 12 ans 6,50 €

- décide de ne pas vendre à TDF le terrain sur lequel est construit le pylône
- fixe le prix du repas, offert aux Aînés, à 25 € pour les conjoints des conseillers municipaux
- approuve le projet de règlement de location de L'envol
- reporte sa décision pour l'éclairage du petit parking de la salle de spectacle
- décide de modifier la régie "Longèves animations" avec ouverture d'un compte de dépôts de fonds au Trésor Public

Questions diverses

- projet de plan de la commune avec publicité
- projet éolien
- football : besoin d'un lieu de stockage
- école T.A.P.
- city park
- A 831

Vu par nous, Maire de la commune de LONGEVES pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Le 15 septembre 2014
Le Maire,
Patrick BLANCHARD